

Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson, lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le vendredi 18 avril 2008

Deuxième session de la 56^e législature Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 18 avril 2008

13 h

Prière.

M. C. LeBlanc (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de membres de la Coalition de santé du Nouveau-Brunswick et du Comité pour l'égalité en santé, qui demandent que le gouvernement respecte les principes démocratiques. [Le 22 avril 2008, le président déclare la pétition irrecevable.]

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Santé, du ministère du Tourisme et des Parcs et du ministère du Mieuxêtre, de la Culture et du Sport, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 42, 32 et 35 sera appelée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Kenny.

M. Mockler invoque le Règlement; il soutient que des propos tenus par le ministre de la Santé mercredi dernier au sujet de la «mafia du Madawaska» étaient non parlementaires. Le président du comité sursoit à statuer.

La séance, suspendue d'office à $12\,\mathrm{h}$ 30, reprend à $13\,\mathrm{h}$ 30. M. Fraser est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. Le président du comité, M. Fraser, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2007-2008 COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE LA SANTÉ Services ministériels et autres services de santé Assurance-maladie Plan de médicaments sur ordonnance Régies régionales de la santé Moins : crédits législatifs Votés	257 812 000 486 248 000 162 632 000 1 290 036 000 53 000 2 196 675 000
MINISTÈRE DU TOURISME ET DES PARCS Administration Infrastructure d'entreprise et du tourisme Moins : crédits législatifs Votés	973 000 29 053 000 53 000 29 973 000
MINISTÈRE DU MIEUX-ÊTRE, DE LA CULTURE ET DU SPORT Gestion Culture Mieux-être, sport et développement communautaire Moins : crédits législatifs Votés FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX	591 000 10 205 000 7 301 000 53 000 18 044 000
AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT Santé	8 870 000 500 000
AVANCES DE PETITE CAISSE Santé	5 000 85 000
STOCKS Santé Tourisme et Parcs	8 000 000 1 000 000
La Chambre adopte ces crédits.	

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 42, $Loi\ modifiant\ la\ Loi\ sur\ les\ \'elections\ municipales,$ il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 42 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 42, *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 32 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 35, *Loi créant le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 16 h 30.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 64

(17 avril 2008).